



Examen RIN 1012

Voici quelques consignes importantes au sujet de votre examen. Lisez-les attentivement.

Nature de l'examen

L'examen est comptabilisé sur 45 points et vaut pour 45 % de la note finale du cours.

Il comprend 3 parties.

Partie 1 – Questions « vrai ou faux » à court développement (18 points)

Partie 2 – Étude de la convention collective (17 points)

Partie 3 – Étude de jurisprudence (10 points)

Modalités

- L'examen s'effectue entièrement en ligne. Vous devez répondre aux questions directement dans la plateforme d'examen, dans les espaces prévus à cet effet.
- L'examen est d'une durée limitée : 4 heures.
- L'utilisation des deux volumes du cours est permise.
- Un minuteur sera activé lorsque vous commencerez à votre examen. Il sera visible tout au long de l'épreuve pour vous indiquer le temps restant.
- Attention! Le temps alloué pour l'examen continue de s'écouler même si, pour une raison quelconque, vous n'êtes plus connecté à la plateforme d'examen.
- Assurez-vous de terminer à temps. Une fois la durée écoulée, votre session est automatiquement fermée et vos réponses sont envoyées à la personne correctrice.
- Vous disposez d'**une seule tentative** pour réaliser votre examen.

Quelques conseils

- Effectuez votre examen dans un endroit calme, à l'abri des sources de distraction.
- Utilisez un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable. L'examen n'a pas été conçu pour être réalisé à partir d'une tablette ou d'un téléphone cellulaire.
- Installez les dernières mises à jour disponibles sur votre ordinateur et redémarrez-le **quelques heures avant d'effectuer votre examen. Assurez-vous que tout soit fonctionnel avant de commencer l'examen.**
- Si vous commencez l'examen et qu'un problème survient avec votre ordinateur ou votre navigateur Web, vous pourrez revenir sur votre examen, et vos réponses auront été sauvegardées. Vous pourrez poursuivre le travail, jusqu'à la fin du délai prévu.

Sur ce, nous vous souhaitons un bon succès!